



Division des Examens et Concours

DIEC/15-667-1589 du 13/04/2015

BACCALAUREAT GENERAL - SESSION 2015 - EPREUVE DE SPECIALITE DE LA SERIE L : DROIT ET GRANDS ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN

Références : Note de service n° 2012-005 du 5 janvier 2012 – BOEN n°3 du 19 janvier 2012 - Note de service n° 2012-073 du 9 mai 2012 - BOEN n° 20 du 17 mai 2012

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mme EXPOSITO - Tel : 04 42 91 71 88 - Fax : 04 42 91 75 02

La note de service n° 2012-005 du 5 janvier 2012 fixe les modalités de l'épreuve d'enseignement de spécialité de Droit et grands enjeux du monde contemporain du baccalauréat de la série littéraire.

1 - Règlement d'examen

Il s'agit d'une épreuve orale, notée sur 20 points, évaluée en contrôle ponctuel et affectée du coefficient 4.

1-1 Candidats scolaires (établissements publics et privés sous contrat, cned scolaire)

La durée de l'épreuve est de 20 minutes **sans temps de préparation** pour les candidats qui ont réalisé un dossier projet

1-2 Candidats individuels ou scolarisés dans un établissement privé hors contrat

Les candidats individuels sont soumis à une épreuve orale d'une durée de 20 minutes portant sur un sujet en lien avec les notions de programme choisi par l'examineur. Ils disposent de **20 minutes de préparation**.

2 - Support de l'épreuve

2-1 Candidats scolarisés (établissements publics et privés sous contrat)

Le projet réalisé par le candidat au cours de l'année scolaire sert de support à l'épreuve. Le dossier-projet n'est que le support de l'épreuve, il ne doit pas faire l'objet d'une évaluation.

Pour interroger dans les meilleures conditions, les professeurs interrogateurs prendront connaissance des projets des candidats avant l'interrogation.

Les dossiers projets des candidats seront donc adressés dans les centres d'épreuves par les établissements d'origine au plus tard le **Lundi 8 juin 2015**.

Dans l'hypothèse où un candidat ne remet pas son dossier projet, il sera interrogé selon les mêmes modalités qu'un candidat individuel.

2-2 Candidats individuels, scolarisés dans un établissement privé hors contrat

Ces candidats ne réalisent pas de dossier projet. Ils sont interrogés sur un sujet choisi par l'examineur

3 - Jury de l'épreuve

Le jury est composé d'un seul examinateur. L'évaluation est assurée par un professeur chargé de l'enseignement de droit et grands enjeux du monde contemporain qui n'a pas assuré la formation du candidat.

4 - Notation

La note attribuée par l'examineur est exprimée en points entiers sur la base des modalités figurant sur la grille d'évaluation. L'arrondi est décidé par l'examineur.

La grille d'évaluation a valeur de copie d'examen, elle peut donc être communiquée au candidat qui en fait la demande par le centre d'épreuve après la délibération du jury.

L'examineur doit renseigner la grille avec soin et expliciter la notation dans la rubrique « appréciation globale de l'examineur ».

Il n'est pas prévu de fiche d'évaluation pour les candidats individuels.

5 - Calendrier et centres d'épreuves

5-1 Calendrier

Transmission des fiches d'évaluation et des bordereaux de notation dans les centres d'épreuves fin mai 2015 dans la tournée.

Envoi des dossiers projets des candidats dans les centres d'épreuves par les établissements d'origine des candidats le 8 juin 2015 au plus tard.

Consultation des dossiers-projets par les professeurs interrogateurs le matin et l'après-midi de chaque jour d'épreuves avant les interrogations.

Evaluation les 11 et 12 juin 2015.

5-2 Centres d'épreuves

Centres d'épreuves	11 Juin 2015		12 Juin 2015		Etablissements d'origine des candidats
	candidats	jurys	candidats	jurys	
David Neel DIGNE	13	01			David Neel DIGNE 1 cned scolaire
Félix Esclangon MANOSQUE	10	01			Félix Esclangon MANOSQUE 1 isolé
D. Villars GAP	24	02	6	01	D. Villars GAP Briand GAP
Cézanne AIX	12	01	8	01	Cézanne AIX Zola AIX Vauvenargues AIX Sacré Cœur AIX Ste Catherine AIX 3 cned scolaire

Centres d'épreuves	11 Juin 2015		12 Juin 2015		Etablissements d'origine des candidats
	candidats	jurys	candidats	jurys	
Pasquet ARLES	25	02			Montmajour ARLES Pasquet Arles 1 cned scolaire
Joliot Curie AUBAGNE	10	01			Joliot Curie AUBAGNE Lumière LA CIOTAT
Jean Cocteau MIRAMAS	12	01	9	01	L'Empéri SALON de Craponne SALON
Lurçat MARTIGUES	8	01	8	01	Rimbaud ISTRES
St Exupéry MARSEILLE	24	02	25	02	Thiers MARSEILLE St Exupéry MARSEILLE A. Artaud MARSEILLE St Joseph Madeleine MARSEILLE 3 cned scolaires 3 isolés
Marseilleyre MARSEILLE	24	02	17	02	Daumier MARSEILLE Périer MARSEILLE Pagnol MARSEILLE 2 cned scolaire 5 isolés

Centres d'épreuves	11 Juin 2015		12 Juin 2015		Etablissements d'origine des candidats
	candidats	jurys	candidats	jurys	
Mistral AVIGNON	28	02	14	02	Mistral AVIGNON Aubanel AVIGNON Dauphin CAVAILLON René Char AVIGNON L'Arc ORANGE 2 cned scolaire
Victor Hugo CARPENTRAS	13	01			V. Hugo CARPENTRAS J. H. Fabre CARPENTRAS 1 cned scolaire

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille